ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ovins

Question écrite n° 72512

Texte de la question

M. Jean-Jacques Denis appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les demandes de droits à produire dans le secteur ovin. Le bilan établi par l'ADASEA (Association départementale d'aménagement des structures et des exploitations agricoles) montre que le département de Meurthe-et-Moselle accuse un déficit d'environ 2 500 droits. Les éleveurs jeunes ou aînés qui veulent se lancer dans la production ne peuvent disposer de droits définitifs, alors que plus de 800 000 droits sont disponibles en France. La volonté de tous étant de relancer la production par l'intermédiaire de la charte professionnelle, il lui demande quelles solutions peuvent être apportées pour remédier à ce problème et apporter ainsi réponse aux éleveurs prêts à s'investir dans la production. De plus, suite à la réforme de l'OCM ovine, il lui demande si, au travers des 7 millions d'euros de flexibilité, une parité ne pourrait être établie entre les zones de plaine et les zones ayant accès à la prime au monde rural.

Données clés

Auteur : M. Jean-Jacques Denis
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 72512
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 511